### ARRETE PORTANT REINTEGRATION D'UN FONCTIONNAIRE

# A L’ISSUE D'UN CONGE DE LONGUE DUREE (OU A L’EXPIRAITON DES DROITS A CONGE DE LONGUE DUREE)

Le Maire de

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 relatif à l'organisation des conseils médicaux, aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;

(Eventuellement) Vu l'avis du conseil médical départemental en date du …………………. se prononçant pour la réintégration de **M………………** à l’issue d’un congé de longue durée (ou à l’expiration des droits à congé de longue durée) à compter du …………….… ;

# ARRETE

ARTICLE 1 - A compter du , **M………………….,** né(e) le …………., *(grade, qualité)* est réintégré(e) dans son poste au grade de .

ARTICLE 2 - L'intéressé(e) est classé(e) à l'échelon - IB - IM Ancienneté du .

ARTICLE 3 - Le présent arrêté sera :

- notifié à l'agent,

- transmis au comptable de la collectivité,

- transmis au Président du Centre de Gestion.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent arrêté peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à ............................,

Le ...................................,

Le Maire ou le Président,

NOTIFIE A L’AGENT LE :

*(date et signature)*